

SDIF YVELINES
PTGC de VERSAILLES
12 rue de l'Ecole des Postes
78015 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01 34 94 16 00
ptgc.yvelines@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.

A -----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par DUVAL (2)
Réf. : 419804
Le 08/08/2025

1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

